

Bourses d'études au Canada

Concours : Date d'ouverture prévue en janvier 2021 pour l'année académique 2021-2022

Qui peut présenter une demande : Les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens.

NOTE : Seuls les établissements canadiens peuvent présenter une demande au nom des candidats. Ils peuvent choisir de fixer leurs propres dates limites internes de présentation des pièces justificatives.

Description : Le programme de bourses d'études au Canada offre aux étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire situés dans les nouveaux pays et territoires admissibles des opportunités d'échange de courte durée afin de poursuivre des études ou faire de la recherche dans des établissements postsecondaires canadiens au niveau collégial, du premier cycle et des cycles supérieurs.

Ce programme d'échanges d'étudiants remplace le programme pilote qui était axé sur un modèle de bourses complètes et qui avait été mis à l'essai en 2020. Au moins 50 bourses seront attribuées lors de la prochaine compétition, et leur nombre augmentera à chaque année.

Liste des onglets

- Lignes directrices
- Valeur et durée
- Admissibilité
- Dates-clés
- Candidature
- À propos

Lignes directrices

Le programme de bourses d'études au Canada est rendu possible par le biais des collaborations institutionnelles et des accords d'échanges d'étudiants entre des établissements postsecondaires canadiens et ceux des pays/territoires admissibles suivants : l'Algérie, le Bangladesh, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, la Jordanie, le Kenya, la Libye, le Maroc, le Népal, le Nigeria, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, Taiwan, la Tanzanie, la Tunisie, la Turquie, et l'Ukraine. Ces accords sont établis entre les collèges, les établissements de formation technique ou professionnelle et les universités. Les étudiants, ci-après appelés « candidats », doivent être inscrits à temps plein dans leur établissement d'attache au moment de soumettre la demande et pendant toute la durée de leur séjour d'études au Canada.

Rôles et responsabilités

Établissements postsecondaires canadiens

Les établissements canadiens :

- sont responsables de présenter les demandes au nom des candidats admissibles provenant des établissements des pays/territoires admissibles;
- sont invités à promouvoir cette opportunité de bourses auprès des professeurs et des employés, ainsi qu'auprès de leurs établissements partenaires dans les pays/territoires admissibles.

Les établissements canadiens dont les candidats sont retenus :

- doivent désigner un membre du personnel responsable de l'administration de l'accord de contribution et un autre ayant le pouvoir de signature requis;

- recevront un financement sous forme de contribution d'Affaires mondiales Canada aux fins du versement des bourses aux bénéficiaires.

Candidats non canadiens des pays/territoires admissibles

Les candidats intéressés par ce programme de bourses doivent communiquer avec leur établissement d'attache pour :

- faire connaître leur intérêt;
- déterminer s'il existe un accord de collaboration ou d'échange avec un établissement canadien;
- demander des renseignements sur la présentation d'une demande et sur les critères de sélection propres à l'établissement canadien tout en fournissant tout renseignement supplémentaire, comme les relevés de notes, les résultats de tests linguistiques et le formulaire d'inscription à un programme d'échange.

Les candidats retenus doivent :

- satisfaire aux exigences de l'établissement canadien, y compris les exigences académiques et linguistiques;
- présenter leur demande de visa le plus tôt que possible et observer les directives d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada décrites par l'établissement canadien (en général, un permis d'études est requis pour s'inscrire aux cours et un permis de travail est requis pour effectuer un stage de recherche);
- lancer le processus de transfert de crédits à leur établissement d'attache dès que leurs cours dans un établissement canadien auront été déterminés;
- s'il y a lieu, communiquer avec les anciens du programme par l'entremise de leur établissement d'attache pour obtenir des conseils et une perspective locale sur l'expérience de la bourse.

NOTE : Les boursiers doivent retourner dans leur établissement d'attache après la période de bourse afin de terminer leurs études.

Établissements non canadiens des pays/territoires admissibles

Les établissements non canadiens doivent :

- communiquer avec les établissements partenaires au Canada afin de confirmer ou d'explorer les collaborations entre établissements et les accords d'échanges d'étudiants;
- promouvoir ce programme de bourses par l'entremise de leurs bureaux internationaux;
- trouver des candidats solides, qui satisfont aux exigences d'admission de l'établissement partenaire canadien;
- transmettre à l'établissement partenaire canadien, qui est responsable de présenter les demandes de bourse, toute la documentation des candidats intéressés;
- encourager les candidats sélectionnés de mettre à niveau leurs compétences linguistiques, académiques et interculturelles avant leur départ.